

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2018

Le seize novembre deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. CHEZE Daniel, Mmes AUCHARLES Maria, CHANTELOUP Armelle, MM de PASTRE Jacques, PELLERIN Bruno, AUGENDRE Fabien, CABENET Gilles DEJOIE Jérôme, GAUMET Jean-Louis, LE JEANNE Jean-Michel.

Absents excusés : VAUGELADE Pierre-Mary, PACHOT Aurélie.

Pouvoirs de : Pierre-Mary VAUGELADE à Christine DEJOIE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2018
- Longueur de voirie classée dans le domaine public communal
- Acte de notoriété acquisitive
- Adhésion au syndicat mixte d'assainissement et de mise en valeur de la Brenne
- Questions diverses

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Michel LE JEANNE a été nommé secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Considérant la création de portion de voirie à Chavegrand et sur le secteur La Tartade, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'actualiser la longueur de voirie communale.

ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE

Lors de la modification de tracé du chemin communal de la Chaume au Picot (allant de la Commanderie à la chaume au Picot), un échange de parcelles était prévu entre la commune et le propriétaire riverain.

Or cet échange n'a pas été acté dans son ensemble.

Considérant la modification du tracé du chemin il y a plus de trente ans et que le dit propriétaire jouit de cette parcelle depuis cette période de façon continue, paisible, publique et non équivoque, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité reconnaît l'existence d'une prescription acquisitive au bénéfice du propriétaire des parcelles voisines et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier .

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA BRENNE :

Madame le maire expose au Conseil Municipal l'objet et les compétences du syndicat dont le périmètre d'intervention couvrira l'ensemble des bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise dans le département de l'Indre ainsi que de l'Anglin, de l'Abloux et de la Clavière dans le département de la Creuse

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, décide de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de l'Assainissement et de Mise en Valeur de la Brenne.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un premier point est fait sur les projets qui pourraient être menés à bien en 2019.
- Un administré souhaite vendre son étang à la commune.
- Un écrivain public propose des permanences sur la commune. Une communication sera faite à ce sujet pour évaluer les besoins et le cas échéant mettre une salle à disposition ponctuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H00 heures